

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 13 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 07/01/2011.

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :
M. BARTHELEMY Michel qui a donné pouvoir à M. PIREYRE Eric
M. FUSTIER François qui a donné pouvoir à Sylvain LAMARTINE.
Mme MASSON-CASSAGNE Christelle qui a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUME

Absent : M. Max ZYCHLA

a été élu secrétaire : Mme Michèle ROUSSET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1- Objet : Marché contrôle d'étanchéité réseau assainissement Gardy – Rif-Bonnet – Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe l'assemblée que

3 dossiers ont été envoyés (SRA SAVAC, SOL SOLUTION, SEMERAP),
1 entreprise (SEMERAP) n'a pas répondu et 2 offres ont été adressées à la Mairie
(conformément à la réglementation des marchés publics).

Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis, les propositions sont les suivantes :

- SRA SAVAC 4 266,00 € HT
- SOL SOLUTION 4 632,00 € HT

La SRA SAVAC est proposée comme étant la moins disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de confier les travaux d'essais d'étanchéité et inspection télévisuelle sur le réseau d'assainissement Gardy-Rif-Bonnet, moins disante à la SRA SAVAC.
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par dérogation de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, nous avons obtenu et reçu les notifications d'accord de subventions concernant les travaux d'assainissement de Gardy-Rif-Bonnet, à savoir :

- Station d'épuration : 25 781,25 €
- Réseaux : 26 858,10 €

2- Objet : Réserve foncière – parcelle cadastrée ZM 174

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun d'acquérir par l'intermédiaire de l'EPF Smaf une parcelle de terrain afin de créer une réserve foncière, soit en prévision d'un projet, soit en prévision d'un échange.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec cet organisme.

En attente d'information, ce projet sera soumis ultérieurement à une prochaine séance.

3- Objet : Nouvelles adhésions à l' E.P.F.-Smaf

Monsieur le Maire expose que les communes de :

- **Trémouille Saint Loup** (Puy de Dôme), par délibération en date du 04/12/2009
- **Aix la Fayette** (Puy de Dôme), par délibération en date du 30 juillet 2010
- **Jenzat** (Allier), par délibération en date du 03 septembre 2010
- **Paray le Fresil** (Allier), par délibération en date du 18 novembre 2010
- **Saint Illide** (Cantal), par délibération en date du 04 décembre 2010

et la communauté de communes de **Pontgibaud Sioule et Volcans** (Puy de Dôme), par délibération en date du 16 août 2010, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 13 octobre, 18 novembre et 06 décembre 2010 a accepté ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 06 décembre 2010 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

4- Objet : PAB La Martre – consultation d'architectes

Monsieur le Maire l'assemblée qu'il est nécessaire de lancer une consultation d'architectes en procédure simplifiée, pour préparer les dossiers techniques du PAB de La Martre, travaux inscrits au programme F.I.C. 2011.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à consulter plusieurs architectes pour ce projet.

5- Questions diverses :

Défibrillateur : les propositions sont remises pour examen à Mme TENNEREL Patricia chargée du dossier.

Acquisition d'un véhicule : DACIA LOGAN Pick up, avec reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 9 472,39 €TTC. Livraison prévue fin mars 2011.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H05.